



ARRETE PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES

(Arrêté n° 21-529)

Le Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU l'arrêté n°19-17 en date du 29/01/2019 portant composition des commissions administratives paritaire,

VU le résultat des élections professionnelles du 6 décembre 2018,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de désigner les représentants du Conseil municipal au sein des Commissions Administratives Paritaires,

CONSIDERANT le renouvellement du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020,

CONSIDERANT la mutation de Monsieur Mickaël SCHMITT (Syndicat CFDT - CAP C) en date du 14/11/2020,

ARRETE

ARTICLE 1 – Sont désignés en tant que représentants de la collectivité, pour siéger en CAP placées auprès de la collectivité de Sainte Geneviève des Bois :

Représentants titulaires de la collectivité	Représentants suppléants de la collectivité
Catégorie A	
Monsieur Frédéric PETTTA Madame Nathalie VASSEUR Monsieur Marc ESNAULT Madame Marie Dominique CRIBIER	Madame Maria DE JESUS CARLOS Monsieur Norman PANTER Madame Danièle GARCIA Madame Michelle BOUCHON
Catégorie B	
Monsieur Frédéric PETTTA Madame Nathalie VASSEUR Monsieur Marc ESNAULT Madame Marie Dominique CRIBIER	Madame Maria DE JESUS CARLOS Monsieur Norman PANTER Madame Danièle GARCIA Madame Michelle BOUCHON
Catégorie C	
Monsieur Frédéric PETTTA Madame Nathalie VASSEUR Monsieur Marc ESNAULT Madame Marie Dominique CRIBIER Madame Maria DE JESUS CARLOS	Monsieur Jacques BOULANGER Monsieur Norman PANTER Madame Danièle GARCIA Madame Michelle BOUCHON Monsieur Mohamed ZAOUÏ

ARTICLE 2 – Siègent en tant que représentants du personnel en CAP placées auprès de la collectivité de Sainte Geneviève des Bois :

Représentants titulaires du personnel	Représentants suppléants du personnel
Catégorie A	
Madame Michelle CARRIC (SAGE) Madame Catherine DIJON (SAGE) Madame Hélène ESTHER (SAGE) Madame Cécile BURLET (SAGE)	Madame Carmen AUPETIT (SAGE) Madame Anna BALIT (SAGE) Monsieur Romain BENOIT (SAGE) Madame Francine DUCROT (SAGE)
Catégorie B	
<i>Groupe Hiérarchique 3</i>	
Madame Karine MANEZ (CGT)	Madame Sandrine LEVI (CGT)
<i>Groupe Hiérarchique 4</i>	
Madame Jocelyne FAUCHON (CGT) Madame Julie RODRIGUES DA CRUZ (CGT) Monsieur Frédéric NEF (CGT)	Madame Sylvie ROUQUAYROL (CGT) Monsieur Damien KUGEL (CGT) Monsieur Bruno MAIRESSE (CGT)
Catégorie C	
<i>Groupe Hiérarchique 1</i>	
Monsieur Flavien PELLOILE (CGT) Monsieur Olivier GALANTINE (SUD) Monsieur Diongounda MAGASSA (CFDT)	Madame Sabah KHABBACHE ZIANE (CGT) Madame Véronique MEZERY (SUD) Madame Judith SAMI TCHATCHOU (CFDT)
<i>Groupe Hiérarchique 2</i>	
Madame Atfa ARAIEDH (CGT) Madame Samia TERCHOUNE (SUD)	Monsieur Philippe PICARDAT (CGT) Madame Roberte DERON (SUD)

ARTICLE 3 - Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté transmis au Représentant de l'Etat.

Sainte-Geneviève-des-Bois, le 03/09/2021



Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération